

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 33

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

22/11/2023

28 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERQUET Nicolas. *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : / . *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. LARDE Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 Pouvoirs : M. ARGOUD Yves à Mme ANDRE Valérie, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. PERROT Alain à M. LARDE Alain, M. PERSON Philippe à M. LESAGE Claude, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul.

02 Absents : M. BILLON Pierre, Mme SAUNIER Elise.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget annexe petite enfance-jeunesse pour les motifs suivants :

- En prévision du passage en nomenclature comptable M57 au 1er Janvier 2024, un travail de mise à plat de l'inventaire a été effectué. Suite à cette mise à jour de nombreuses écritures doivent être réalisées.

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

DM N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-28 : Marmousets Périscolaire et ALSH	0.00 €	1 472 753.62 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-12 : St Genix RAM et Mutli accueil	0.00 €	2 040.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-29 : Construction d'un local ados sur St Genix	0.00 €	134 327.12 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-12 : St Genix RAM et Mutli accueil	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 040.00 €
R-21741-28 : Marmousets Périscolaire et ALSH	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 472 753.62 €
R-21741-29 : Construction d'un local ados sur St Genix	0.00 €	0.00 €	0.00 €	134 327.12 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	1 609 120.74 €	0.00 €	1 609 120.74 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	1 609 120.74 €	0.00 €	1 609 120.74 €
Total Général		1 609 120.74 €		1 609 120.74 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 33 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- APPROUVE ET AUTORISE la décision modificative telle que présentée ;
- MANDATE le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 05/12/2023,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN

